



L'accueil du jeune enfant à Orléans

L'accueil des jeunes enfants est une priorité de la Mairie d'Orléans, qui s'attache à proposer des solutions variées et adaptées aux besoins des familles, dans un souci constant de qualité d'accueil, et en favorisant la participation des parents. Dans ce cadre, la formation continue des équipes est un axe fort de la politique petite enfance de la Mairie, permettant de proposer des lieux d'accueil épanouissants pour les enfants et ouverts pour les parents.

L'équipe des crèches est composée d'auxiliaires de puériculture, d'agents de crèches qualifiés, d'assistantes maternelles pour les crèches familiales, d'agents d'entretien et de cuisinières. La direction est assurée par une infirmière puéricultrice et/ou par une éducatrice de jeunes enfants. Une pédiatre, une psychologue et une équipe de coordination viennent également en appui des équipes.

LES MODES D'ACCUEIL PROPOSÉS

L'ACCUEIL COLLECTIF

- Crèche

Il s'agit d'un établissement où votre enfant est accueilli **de façon régulière, à temps plein ou à temps partiel.**

- Halte-garderie

Votre enfant est accueilli de façon occasionnelle de **2 à 20 heures par semaine.**

- Accueil passerelle (ou mini-clubs)

Pour permettre à **votre enfant âgé de 2 à 3 ans** de passer progressivement du milieu familial au milieu collectif qu'il rencontrera à l'école, il peut être accueilli **2 demi-journées ou une journée par semaine.**

L'ACCUEIL FAMILIAL

Votre enfant est accueilli **au domicile d'une assistante maternelle, agréée par le Président du Conseil Départemental, employée et rémunérée** dans le cadre d'une crèche familiale. L'assistante maternelle est ainsi encadrée par une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants, qui l'accompagnent dans son travail quotidien par des visites à domicile et des temps d'échanges.

Des activités collectives, regroupant les assistantes maternelles, sont organisées chaque semaine au sein des crèches familiales afin de favoriser échanges et partage. Des ateliers sont également proposés afin de préparer les plus grands à l'entrée à l'école maternelle.

LA MAISON DES 1000^{ers} JOURS

Les 1000 premiers jours, c'est ce moment qui va de la grossesse aux deux ans révolus de l'enfant. Parce que c'est une période clef pour son développement, sa santé et celle de l'adulte qu'il deviendra, la ville d'Orléans a décidé de s'inscrire dans une stratégie nationale et d'en faire une politique d'envergure en ouvrant sa Maison des 1000 Premiers jours en 2024.



L'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS (CHOCOLATINE)

Cet établissement accueille l'enfant accompagné d'un adulte (parent, grand-parent, etc.) pour des échanges autour de ses besoins, de son développement, de son éducation, ou pour partager des activités qui contribuent à son éveil et à son autonomie.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Si votre enfant âgé de moins de 5 ans, est scolarisé et a déjà fréquenté la crèche, et que vous exercez une activité professionnelle, il peut être accueilli dans l'établissement en fonction des places disponibles les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.

LES AUTRES MODES D'ACCUEIL SUR ORLÉANS

L'ASSISTANT MATERNEL INDÉPENDANT

Il est agréé par le Président du Conseil Départemental, et accueille votre enfant au sein de son domicile. **En tant que parent, vous êtes l'employeur de l'assistant maternel.**

Il peut accueillir jusqu'à 4 enfants à son domicile selon son agrément.

Les assistants maternels indépendants sont rassemblés autour d'un **Relais Petite Enfance (RPE) de la Mairie d'Orléans** animé par des professionnels Petite Enfance.

AUTRES STRUCTURES COLLECTIVES

La Mairie d'Orléans soutient également d'autres modes d'accueil sur le territoire commune tels que la crèche parentale du P'Tit Mouflet. D'autres établissements proposent des places en crèche à Orléans. Pour tout renseignement ou inscription, les parents s'informent directement auprès de ces structures ou sur monenfant.fr.

Le relais petite enfance vous renseigne sur les différents modes d'accueil existants, met à votre disposition la liste des assistants maternels du secteur recherché, vous conseille sur les démarches administratives, vos droits et obligations en tant que parent employeur liés à l'accueil de votre enfant.

Pour tout renseignement :

Relais Petite Enfance (RPE)

CCAS - Espace André Dabauvalle
69 rue Bannier - BP 72423
45032 Orléans cedex
Tel : 02 38 68 46 26
E-mail : rpe@ville-orleans.fr
Du lundi au jeudi : 8h30 > 17h30
et le vendredi : 8h30 > 17h

Agence CCAS La Source

Espace Olympe de Gougues
3 rue Edouard Branly
Tél. : 02 38 68 44 36
Le lundi : 14h > 17h
Du mardi au jeudi :
8h45 > 12h30 et 13h30 > 17h
Le vendredi :
8h45 > 12h30 et 13h30 > 16h30

Agence CCAS Argonne

1, place Mozart
Tél. : 02 38 68 43 20
Le lundi : 14h > 17h
Du mardi au vendredi :
8h45 > 12h30 et 14h > 17h





Comment inscrire son enfant dans un établissement Petite Enfance ?

- Si vous avez besoin d'un **accueil en halte-garderie** (accueil maximum jusqu'à 20 heures par semaine) ou en accueil passerelle, l'inscription se fait directement auprès de l'établissement.
- Si vous recherchez pour votre enfant un **accueil en crèche**, d'une durée supérieure à deux jours par semaine, vous pouvez vous inscrire à partir du 4^{ème} mois de grossesse, quel que soit l'établissement d'accueil souhaité :
 - soit sur le site de la direction petite enfance dans « créer un compte et formuler la demande » <https://www.orleans.fr/demarches-et-services/petite-enfance/accueil-regulier>
 - soit en déposant ou en envoyant par courrier le formulaire de préinscription à l'accueil des CCAS (formulaire disponible au CCAS du Centre-Ville, Argonne ou de la Source) accompagné des pièces suivantes :
 - La déclaration de grossesse ou le livret de famille (+ acte de naissance de(s) l'enfant(s) si livret incomplet),
 - Le justificatif de domicile,
 - Les justificatifs d'activité professionnelle du ou des représentants.

Lorsque votre demande d'inscription en crèche est enregistrée, vous avez la possibilité de visiter les crèches de votre choix.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ou un accompagnement dans vos démarches de recherche de modes de garde, le Relais Petite Enfance (RPE) est à votre disposition (sur rendez-vous).

L'inscription est valable 6 mois. Son renouvellement doit être impérativement fait par courrier ou par mail (petite-enfance@ville-orleans.fr), ou en ligne via votre espace famille, ou sur place au Relais Petite Enfance (RPE).

En cas de non renouvellement de votre demande, celui-ci doit également être signifié au service dans les meilleurs délais.



LES CONDITIONS D'ADMISSION

Votre demande est ensuite examinée en Commission mensuelle d'admission, en fonction de votre ordre d'inscription et des critères suivants, dans la limite des places disponibles :

- exercice d'une activité professionnelle, formative ou scolaire du ou des parents,
- lieu de domicile,
- date à laquelle vous souhaitez confier votre enfant,
- si vous avez déjà un enfant accueilli en crèche municipale
- pour les structures ouvertes en horaires élargis, priorité est donnée aux demandes d'accueil à horaires atypiques.
- choix de la crèche.

Après que la Commission ait statué en faveur de l'admission de votre enfant, vous rencontrerez le responsable de l'établissement qui l'accueillera, pour établir le contrat d'accueil.

Les demandes non satisfaites restent en liste d'attente et sont examinées lors de la commission suivante. La direction de la Petite Enfance peut également répondre à des demandes d'accueil d'urgence médicale ou sociale.

LE PAIEMENT

Le tarif horaire est défini en application de la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Il vous est possible de régler votre facture petite enfance mensuelle soit :

- par prélèvement automatique
- par paiement en ligne en carte bancaire via votre espace famille,
- par carte bancaire, uniquement à l'Espace Famille (Mairie d'Orléans - Place de l'Étape)
- par chèque, en espèce ou par CESU auprès de la directrice de l'établissement où votre enfant est inscrit, des mairies de proximité, ou encore de l'Espace Famille (Mairie d'Orléans - Place de l'Étape).



Le projet éducatif Petite Enfance

Le projet éducatif Petite Enfance est le cadre de référence de l'accueil des jeunes enfants au sein des crèches de la Ville. Il rassemble les valeurs essentielles au travail des équipes des établissements d'accueil du jeune enfant.

Il s'inspire des grands courants pédagogiques (Montessori, Winnicott, Pikler, Dolto, et plus récemment Epstein, Cyrulnik, Deroo, Gueguen) pour offrir aux enfants un accueil adapté à leur âge, à leurs besoins, dans un espace pensé pour eux. Pour s'éveiller et s'épanouir, le jeune enfant doit pouvoir évoluer dans un milieu sécurisant et empathique lui permettant de faire ses propres découvertes, ses explorations, au rythme qui sera le sien.

Les marqueurs pédagogiques déclinés dans le projet éducatif sont organisés en 3 orientations.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

- Réflexion professionnelle continue
- Communication d'équipe efficiente



Le projet pédagogique de chaque structure, la formation continue, les journées pédagogiques, les réunions, les analyses de pratiques, sont les outils permettant un travail continu de réflexion au sein des équipes.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT



• **Respecter le rythme de l'enfant** : Le rythme de développement de chaque enfant est respecté, ainsi que son rythme de vie au quotidien : Ses découvertes, ses jeux, son repas, son sommeil...



• **Accompagner l'enfant dans son autonomie** : les « doudous », tétines laissés à la hauteur des enfants pour qu'ils puissent d'eux-mêmes y accéder selon leurs besoins, les repères : tels que la référence/la continuité des soins/les rituels/le déroulé de journée... Tout est pensé pour rassurer et sécuriser l'enfant dans ses découvertes, pour qu'il puisse être autonome dans ses expériences.



• **Favoriser l'expression des émotions de l'enfant** : En verbalisant chaque acte de la vie quotidienne, nous accompagnons par la parole ce que vit l'enfant. Petit à petit l'enfant aura une meilleure compréhension de son environnement et de ses propres émotions.



• **Respecter l'individualité dans le collectif** : être attentif à chacun dans le groupe, laisser le temps nécessaire à l'enfant de réaliser ses expériences, lui proposer un panel élargi d'activités, et lui laisser le choix faire ou de ne rien faire, proposer tout au long de la journée des activités en petits groupes... tout ceci contribue à ce que chaque enfant puisse s'épanouir individuellement dans un accueil collectif.



• **Bienveillance dans l'accueil de l'enfant et de sa famille** : l'ensemble des valeurs précédentes, auxquelles s'ajoutent le non jugement de l'équipe, la patience, l'écoute, et l'observation des professionnels auprès des enfants et de leurs parents, sont les outils nécessaires à un accompagnement de qualité en toute neutralité et avec empathie.

L'ACCUEIL DES FAMILLES ET LA PLACE DONNÉE AUX PARENTS



• **Intégrer les familles dans le quotidien des structures** : les parents sont les bienvenus dans la structure. Les équipes mettent en place différents moments pour permettre aux parents de passer du temps avec leur enfant dans le quotidien de la structure : arrivée individualisée en début d'accueil (familiarisation), échanges matin et soir, participation à des temps d'activités dans la structure, aux sorties, fêtes... les familles sont associées au quotidien de leur enfant à la crèche tout au long de l'année.



• **Accompagner les familles** : tous les supports sont utilisés afin d'informer au mieux les familles : mail, appels téléphoniques, affichages, courriers. Le règlement de fonctionnement de la petite enfance, la disponibilité des équipes de direction et de terrain, les représentants des parents présents dans les structures facilitent les échanges entre parents et équipes.

Le projet éducatif, dans son intégralité, est disponible dans chacune des structures de la ville.

Liste des lieux d'accueil proposés par la Ville d'Orléans

Secteur Sud

La Source

LA BOLIÈRE

Crèche Collective : de 7h30 à 18h15
Nombre de places : 65
6 rue Henri Poincaré - ORLEANS
02.38.69.02.02

CHOCOLATINE

Lieu d'Accueil Enfants Parents
Les lundis de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h00,
les vendredis de 9h00 à 12h00
6 rue Henri Poincaré - ORLEANS
02.38.76.49.04

HALTE-GARDERIE DE LA SOURCE

Halte-Garderie : Les lundis de 8h30 à 16h30 et
les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30
Nombre de places : 12
1 allée Alexis de Tocqueville - ORLEANS
02.38.63.29.84

PLACES RÉSERVÉES par la Ville d'Orléans

LA LUCIOLE - People and Baby
Crèche Collective : de 7h30 à 18h30
Nombre de places : 10
5 place Choiseul - ORLEANS
09.85.10.70.36

PLACES RÉSERVÉES par la Ville d'Orléans

LES 3 P'TITES FEES - Les petits chaperons rouges
Crèche collective : de 7h30 à 18h30
Nombre de places: 15
14 avenue de l'Hôpital - ORLEANS
02.38.51.41.23

Saint-Marceau

DAUPHINE

Crèche Familiale : de 7h00 à 19h00
Nombre de places : 24
Halte-garderie : les lundis de 8h30 à 16h45 et les
mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 17h15
Nombre de places : 12
4 rue d'Estienne d'Orves - ORLEANS
02.38.66.24.61

PLACES RÉSERVÉES par la Ville d'Orléans

ORLEANS PAUL FORT (LES MARCELLINS)
Les petits chaperons rouges
Crèche collective : de 7h30 à 18h30
Nombre de places : 20
2 passage Paul Fort – ORLEANS
02.52.70.91.29

SAINT MARCEAU

Crèche Collective : de 7h30 à 18h15
Nombre de places : 30
24 rue Coursimault - ORLEANS
02.38.56.31.52

Secteur Centre et Ouest

LE BARON

Crèche Collective : de 7h30 à 18h15
Nombre de places : 45
5 rue du Baron – ORLEANS
Accès via la rue du Puits Saint Laurent
02.38.53.03.16

PLACES RÉSERVÉES par la Ville d'Orléans

CHATEAUDUN - La Maison Bleue
Crèche collective : de 7h30 à 18h30
Nombre de places : 12
94 Faubourg Saint Jean - ORLEANS
Tél : 02.38.43.56.41

LES CHATS FERRÉS

Crèche Collective : de lundi à vendredi de 7h30 à
19h30 et le samedi de 8h30 à 19h00
(*priorité aux horaires atypiques*)
Nombre de places : 75
1 bis rue Henri Roy – ORLEANS
02.38.54.79.80

PLACES RÉSERVÉES par la Ville d'Orléans

LES EXPLORATEURS DE DUNOIS - Créchéo
Crèche collective : de 8h00 à 18h30
Nombre de places : 8
59 rue de Patay - ORLEANS
Tél : 02.38.73.27.78

LA GARE

Crèche Collective : de 7h30 à 18h30
Nombre de places : 20
2 rue Daniel Jousse - ORLEANS
02.38.62.15.34

LA GARE

Crèche Familiale (quartiers Gare et Blossières) :
de 7h00 à 19h00
Nombre de places : 38
2 rue Daniel Jousse - ORLEANS
02.38.53.80.30

LA MADELEINE

Crèche Collective : de 7h30 à 18h15
Nombre de places : 20
18 allée Pierre Chevallier - ORLEANS
02.38.88.46.46

PLACES RÉSERVÉES par la Ville d'Orléans

ORLEANS FERNAND RABIER (LES ARTISTES)

Les petits chaperons rouges
Crèche Collective : de 7h30 à 19h00
Nombre de places : 16
(priorité aux horaires atypiques)
9 rue Fernand Rabier - ORLEANS
02.34.52.66.94

PASTEUR

Crèche Collective : de 7h30 à 18h30
Nombre de places : 60
31 rue Ladureau - ORLEANS
02.38.81.26.88

LE PLAT D'ÉTAIN

Crèche Collective : de 8h à 19h30
(priorité aux horaires atypiques)
Nombre de places : 23
7 bis rue de l'Empereur - ORLEANS
02.38.53.15.53

PLACES RÉSERVÉES par la Ville d'Orléans

POMME D'API - La Maison Bleue
Crèche Collective : de 7h30 à 19h00
Nombre de places : 20
(priorité aux horaires atypiques)
8 boulevard Guy Marie-Riobé - ORLEANS
02.38.54.44.63

LA TOUR BLANCHE

Halte-garderie : les lundis, mardis, jeudis, vendredis,
de 8h30 à 17h30, mercredis de 8h30 à 12h00 et de
13h30 à 17h30
Nombre de places : 30
1 rue du Gros Anneau - ORLEANS
02.38.62.87.44

Secteur Nord et Est

LES BLOSSIÈRES BECQUEREL

Mini-club : les lundis et vendredis de 9h00 à 17h00
Nombre de places : 17
4 rue Antoine Becquerel - ORLEANS
02.38.65.62.26

LES BLOSSIÈRES

Crèche Collective : de 7h15 à 18h15
Nombre de places : 72
3 rue Raymond Vanier - ORLEANS
02.38.88.43.59

LA BORDE

Crèche Collective : de 7h30 à 18h15
Nombre de places : 55
2 bis rue de la Borde - ORLEANS
02.38.22.00.71

CHOCOLATINE

Lieu d'Accueil Enfant Parents
Les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
4 rue Antoine Becquerel - ORLEANS
02.38.76.49.04

DORÉMI

Crèche Collective : de 8h00 à 17h30
Nombre de places : 12
11 rue de Reims - ORLEANS
02.38.84.23.70

GRAND-VILLIERS

Crèche Familiale St Marc-Argonne :
de 7h00 à 19h00
Nombre de places : 12
02.38.53.80.30

Mini-club : les lundis de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à
16h45, les vendredis de 8h45 à 12h00
Halte-garderie : les mardi, jeudis, de 8h45 à 12h00 et
de 13h30 à 16h45 et les mercredis de 8h45 à 12h00
Nombre de places MC/HG : 12
62 bis rue du Grand Villiers - ORLEANS
02.38.83.12.72

MAISON DES 1000^{es} JOURS

Les mercredis, jeudis et vendredis après-midi
4 rue Antoine Becquerel - ORLEANS
06.59.35.91.18 et 06.40.12.40.42



Plan des lieux d'accueil proposés

